



Soutien aux personnes abusées  
dans une relation d'autorité religieuse

## Appel aux victimes

Le Groupe SAPEC a été créé en 2010 avec l'objectif de demander à la société civile la mise sur pied d'une commission neutre et indépendante pour entendre et offrir réparation aux victimes d'abus sexuels commis par des prêtres.

Six ans après, la CECAR, Commission d'écoute, de conciliation, d'arbitrage et de réparation, met en place un cadre original à l'intention des victimes d'abus lors d'une relation d'autorité religieuse, abus aujourd'hui prescrits.

Pour nous, personnes victimes d'abus sexuels par un prêtre, c'est une occasion exceptionnelle et unique de nous délester du poids du secret. C'est une opportunité de trouver écoute, information, reconnaissance, réparation et si nécessaire conciliation ; et ceci en toute confidentialité, dans un environnement sécurisé et non ecclésial.

Un processus adéquat de traitement du passé doit permettre à la personne victime

- 1) de s'exprimer et d'avoir accès aux informations utiles pour elles sur les circonstances et les suites des faits qu'elle rapporte,
- 2) d'obtenir justice, c'est à dire reconnaissance des faits,
- 3) d'obtenir une demande de pardon de la part de l'agresseur, voire de son supérieur hiérarchique,
- 4) d'obtenir l'assurance que des mesures adéquates soient prises afin que les abus ne se reproduisent plus,
- 5) d'obtenir réparation.

C'est au terme d'un tel processus qu'un apaisement pourra prendre place.

Même si l'indemnité pourra se monter à 20'000 francs dans des cas exceptionnels, elle reste symbolique en rapport des souffrances vécues, mais elle atteste la reconnaissance par l'Église d'aujourd'hui du tort subi.

Nous invitons les personnes victimes d'abus sexuels lors d'une relation d'autorité avec un agent pastoral de l'Église Catholique et dont le dol est touché par la prescription à en prendre connaissance et à contacter la CECAR.

Cette démarche est importante pour vous, elle l'est aussi pour la société dans son ensemble : sortons du tabou et du secret.

Finalement sachez que le groupe SAPEC sera à la disposition des victimes pour les soutenir et les accompagner dans cette démarche.



**Soutien aux personnes abusées  
dans une relation d'autorité religieuse**

## **Appel aux prélats et aux médias !**

Pour aider les personnes victimes à faire ce pas difficile, les évêques et les médias ont un rôle à jouer.

Il nous paraît indispensable que chaque évêque ou supérieur

1. reprenne personnellement la déclaration de la CES du 31 mars 2010 par tous les moyens de communication possibles
2. incite toutes personnes victimes d'abus prescrits à déposer plainte à la CECAR, s'il ne souhaite pas aller à la commission ecclésiale
3. s'engage formellement à rechercher les informations demandées

Merci aux médias de relayer notre appel.

Les abus sexuels sont encore trop fréquents et parmi eux les abus sexuels commis par des agents pastoraux. Chacun est appelé à agir pour lutter contre ces crimes. En demandant justice et réparation les personnes victimes d'abus sexuels participent activement à cette tâche noble et durable.

Merci de votre écoute

Association du Groupe SAPEC  
Route d'Echallens 37 - CH 1044 Fey  
Tel : 079 918 16 69  
Mail : gr.sapec@gmail.com